

Clermont-Ferrand, le 28 juin 2021

Bureau de l'Environnement  
Pôle Nature Eau  
Affaire suivie par :  
Nathalie BOUCHEIX  
Tél : 04.73.98.61.48  
nathalie.boucheix@puy-de-dome.gouv.fr

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les maires du  
département du Puy-de-Dôme

Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

**OBJET :** Campagne de chasse 2021/2022

**P.J. :** 4

Vous trouverez en pièces jointes copie de :

- l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Puy-de-Dôme, pour la campagne 2021/2022, ainsi que l'avis annuel, qui **doivent être affichés dans toutes les communes, à destination du public, dès réception.**
- l'arrêté fixant la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de destruction à tir pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 dans le département du Puy-de-Dôme, qui doit être **affiché dans les communes concernées.**
- l'arrêté fixant la liste des communes où la présence de la Loutre d'Europe ou du Castor d'Eurasie est avérée et réglementant l'usage des pièges de catégorie 2, qui doit également être **affiché dans les mairies concernées.**

Je vous remercie de bien vouloir procéder à cet affichage.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Chef du bureau

  
Alain ROGER